

DOSSIER

FLEX N GATE MARINES

**DEMANDE D'EXAMEN**

**AU CAS PAR CAS**

**PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE**

**D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : **27/02/2020** Dossier complet le : **28/10/2020** N° d'enregistrement : **UD95-2020-337**

**1. Intitulé du projet**

Modifications apportées au site FLEX N GATE à Marines dont notamment le projet VIZOR et les réaménagements associés. Avec porter à la connaissance des impacts et des risques liés aux modifications apportées au site, au sens de l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : FLEX N GATE  
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M.LEDIEU Renaud, Directeur de l'établissement.  
 RCS / SIRET : 

4	4	3	9	8	2	0	3	8	0	0	0	3	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 <sup>a</sup> - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Site à autorisation.  Les modifications engendrées concernent uniquement des augmentations de capacités d'une rubrique soumise à autorisation, enregistrement ou à déclaration pour les rubriques 1185.2, 2661.1, 2662, 2940.2 et 3670. L'augmentation de la capacité du site de la rubrique 3670 est sous le seuil de l'autorisation.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Des modifications sur le site existant et autorisé ont été réalisées.  
 Un nouveau projet, nommé VIZOR, est en cours de lancement sur le site. Ce projet VIZOR consiste à fabriquer et à peindre des pièces en polycarbonate (calandre). Ce projet nécessite la mise en place d'une nouvelle ligne de peinture nommée CLEAR TECH et de presses à injecter spécifiques au polycarbonate. La mise en place de cette nouvelle ligne de peinture, nommée ligne CLEAR TECH, sera réalisée au sein du bâtiment 3 en lieu et place de l'ancienne ligne de peinture NEW TECH 1, installée en 2015 et mise à l'arrêt en décembre 2018. Les premiers essais seront réalisés en mars 2020 avec une production qui démarrera en janvier 2021. Les travaux d'installation de cette nouvelle ligne ont démarré au deuxième semestre 2019. Dans le cadre de la modernisation du site, il a été mis en service en janvier 2018, un oxydateur thermique et 4 laveurs d'air sur la ligne de peinture G2M (en extérieur) afin de réduire fortement les émissions des Composés Organico-Volatils. La ligne CLEAR TECH sera également équipée d'un oxydateur thermique mis en service en janvier 2018 pour l'ancienne ligne de peinture NEW TECH 1. La mise en place de cette ligne de peinture a nécessité le réaménagement des activités du bâtiment n°3 et par conséquent, la création en 2015, d'un bâtiment nommé 1C1D1E d'une surface de 5390 m² et, en 2018, de son extension 1F, d'une surface de 2356 m².

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces investissements ont pour objectif de permettre d'adapter la production au besoin des clients automobile et assurera :

- ☒ une réduction significative des rejets atmosphériques ;
- ☒ une réduction des consommations d'énergie.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet

Les travaux (cf. liste 4.3.2) ont été réalisés hormis :

- la modification du mode de stockage (de rail en en container) qui sera réalisée dans le bâtiment 1C (pare-chocs) au premier semestre 2020.

- La nouvelle ligne de peinture est en cours de montage nommée CLEAR TECH. Les premiers essais seront réalisés en mars 2020 avec une production qui débutera en janvier 2021. Les travaux d'installation de cette nouvelle ligne ont démarré au deuxième semestre 2019.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

FLEX N GATE a également réaménagé son site par :

- la création de 192 places de parking sur site ;
- la création de locaux sociaux entre les bâtiments 4 et 1E/1F ;
- la mise en place de trois locaux chauffés (générateur d'air chaud fonctionnant au gaz), le long du bâtiment 1C.
- la création en 2015, d'un bâtiment nommé 1C1D1E d'une surface de 5390 m<sup>2</sup> et, en 2018, de son extension 1F, d'une surface de 2356 m<sup>2</sup>
- La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1A (partie production) et le bâtiment 1C1D1E ;
- La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1F et le bâtiment 1C1D1E ;
- L'installation d'une cuve de CO2 d'une capacité de 50 t en extérieur ;
- L'installation d'un silo double compartiment de granulés plastiques d'un volume unitaire de 38 m<sup>3</sup> soit 116 m<sup>3</sup> au total en extérieur ;
- La mise en place d'une presse d'injection nouvelle génération d'une force de fermeture de 3200 T (dans le bâtiment 1A) avec la suppression de 2 presses de force de fermeture de 420 T ancienne génération ;
- La mise en place de deux presses d'injection nouvelle génération d'une force de fermeture de 1700 T dans le bâtiment 1A dans le cadre du projet WIZOR ;
- La mise en place d'une presse d'injection nouvelle génération d'une force de fermeture de 650 T dans le bâtiment 1 ;
- Installation d'une machine de marquage à chaud (application d'un revêtement de chrome sur du plastique) dans le bâtiment 1D.
- la mise en place en extérieur d'un oxydateur thermique et des laveurs d'air pour la ligne G2M

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  
Porter à connaissance pour les impacts et les risques liés aux modifications apportées au site, au sens de l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

Des permis de construire ont été réalisés pour :

- la création en 2015, d'un bâtiment nommé 1C1D1E d'une surface de 5390 m<sup>2</sup> et, en 2018, de son extension 1F, d'une surface de 2356 m<sup>2</sup>.
- La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1A (partie production) et le bâtiment 1C1D1E ;
- La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1F et le bâtiment 1C1D1E ;
- la mise en place de trois locaux chaufferie (générateur d'air chaud fonctionnant au gaz), le long du bâtiment 1C.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- la création en 2015, d'un bâtiment nommé 1C1D1E (classé en 2663.2)	5390 m <sup>2</sup>
- son extension 1F en 2018 (classé en 2663.2)	2356 m <sup>2</sup>
- auvent du bâtiment 1F en 208 (classé en 2663.2)	135 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation**

L'établissement est situé sur la commune de Marines (95), au sein de la Zone d'Activités des Carreaux.

Les parcelles concernées par l'emprise du site sont :

- N°78 de la section AA de la commune de Marines ;
- N°129 de la section ZD de la commune de Marines ;
- N°135 de la section ZD de la commune de Marines ;
- N°142 de la section ZD de la commune de Marines.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10° ; 11° a) b), 12° ; 13° ; 22° ; 32° ; 34° ; 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Sans objet

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non   
**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

Les modifications engendrées concernent uniquement des augmentations de capacités d'une rubrique soumise à autorisation, enregistrément ou à déclaration pour les rubriques 1185.2, 2661.1, 2662, 2940.2 et 3670.

L'augmentation de la capacité du site de la rubrique 3670 est sous le seuil de l'autorisation.

Site autorisé par arrêté préfectoral en date du 22/05/2006 et ses arrêtés préfectoraux complémentaires (notamment n°10067 en date du 16/12/2010 et n°11819 en date du 26/03/2014)

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.  
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Lequel/laquelle ?

	Oui	Non	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est : La ZNIEFF de type 1 n° 1100018111 « Marais de brignancourt » située à 1.3 km à l'ouest du site, séparée par la route départementale D915 La ZNIEFF de type 2 la plus proche est : La ZNIEFF de type 2 n° 110001795 « Moyenne vallée de la viosne » située à 570 m à l'ouest du site, séparée par la RD D915
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté biotope dans un rayon de 4 km autour du site. ( <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> )
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé au sein du Parc naturel régional du Vexin français. Créé en mai 1995, le Parc naturel régional du Vexin français est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, les 98 communes et 6 communautés de communes adhérentes.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné ( <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> )
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie Nord du site est située en enveloppe d'alerte de classe 3 Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. ( <a href="http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/">http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/</a> ) Zones_humides.map)

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est pas répertorié dans l'inventaire BASIAS sous l'identifiant IDF9502914. Absence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) cf. <a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a></p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ZRE de l'Albien qui s'étend sur les huit départements d'Ile-de-France sur 15 au total (<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html</a>)</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site inscrit le Vexin français. (<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_Paysage.map#">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_Paysage.map#</a>) Le sud de la D923 pour Fay-les-Etangs et Fleury, les limites communales et départementales pour le reste du périmètre, soit 24 989,10 hectares.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone NATURA 2000 la plus proche est la Zone NATURA 2000 FR1102015 « Sites chiroptères du Vexin français » située à 2.5 km au Nord-ouest du site.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche est le Château du Parc situé Place PEYRON à MARINES à environ 550 m à l'Est.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendra-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées au site ne font pas l'objet d'une augmentation de la consommation en eau du site. (cf. chapitre 6.5 du porter à connaissance)
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu.
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires issus des opérations de construction (bâtiment TC1D1E1F) en 2015 et 2018, sont stockés sur site au niveau de la butte de terre au Nord du site.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant autorisé en 2006. Évaluation des risques sanitaires annexé au porter à connaissance et dont la conclusion est présentée au chapitre 6.4 du porter à connaissance. "
<b>Milieu naturel</b> Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est la Zone NATURA 2000 FR1102015 « Sites chiroptères du Vexin français » située à 2.5 km au Nord-ouest du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoirisques.gouv.fr">https://www.geoirisques.gouv.fr</a>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoirisques.gouv.fr">https://www.geoirisques.gouv.fr</a>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Évaluation des risques sanitaires annexé au porter à connaissance et dont la conclusion est présentée au chapitre 6.4 du porter à connaissance. "
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de camions est de 85 camions/jour, l'équivalent du trafic de 2008.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts potentiels en terme de nuisances sonores sont susceptibles d'avoir pour origine l'installation en extérieur, des silos de plastiques et CO2, des locaux chaufferies, des laveurs et de l'oxydateur de la G2M. Des mesures sonores seront réalisées en 2020 afin de s'assurer du respect de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2006.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<p>Les COV émis au niveau des oxydateurs thermiques des lignes de peintures G2M et CLEAR TECH sont susceptibles d'engendrer des odeurs.</p> <p>A ce jour, aucune plainte du voisinage n'a été recensée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	
<p>Les voiries sont dimensionnées pour les véhicules PL et VL.</p> <p>Les équipements extérieurs oxydateurs thermiques et laveurs G2M sont posés sur une dalle béton.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	
<p>Le site respecte l'Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Les éclairages extérieurs sont limités aux exigences de sécurité des personnes et à la réalisation des rondes de surveillance, et sont réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site, sans créer d'éblouissement sur les aires de circulation externes à l'établissement et sans impact significatif pour le voisinage.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	
<p>chapitre 6.3 du porter à connaissance."</p> <p>- aux rejets de gaz de combustion des chaudières fonctionnant au gaz naturel et d'une puissance unitaire de 275 kW pour le chauffage du bâtiment 1C1D1E1F, - à l'hydrogène dégagé lors de la charge des batteries des engins de maintenance ;</p> <p>- rejets de COV issus de la broierie et de l'oxydateur de la CLEAR TECH et rejets de COV issus de l'oxydateur de la CLEAR TECH</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	
<p>Déchets d'emballages pour les activités de stockages; Batterie usagée reprises par le prestataire pour les besoins de la manutention; Emballages souillés de peinture repris par un prestataire agréé</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	

Emissions

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant
<b>6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, décrivez lesquelles : Absence de projet susceptibles d'avoir un impact notable sur l'environnement ( <a href="https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/">https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/</a> ) dans un rayon de 3 km autour du site.  La plateforme projets-environnement.gouv.fr fournit des informations sur tous les projets susceptibles d'avoir un impact notable sur l'environnement et devant, de ce fait, établir un rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, dénommé ci-après "étude d'impact", produite à l'occasion de la demande d'autorisation du projet.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**  
 Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- La mise en place d'un oxydateur thermique sur la ligne CLEAR TECH
  - La mise en place d'un oxydateur thermique et de laveurs d'air sur la ligne existante de peinture G2M :
  - La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1A (partie production) et le bâtiment 1C1D1E ;
  - La réalisation d'un mur REI 120 entre le bâtiment 1F et le bâtiment 1C1D1E ;
  - Mise en place de presse nouvelle génération moins énergivore et sans rejets ;
  - Mise en place d'une station de traitement de poussières pour l'unité de broyage ;
  - la création des bassins de rétentions ;
- FLEX N GATE a mis en service en 2019 sa nouvelle unité de broyage de plastique afin de valoriser une partie de ses rebuts plastiques peints ou non peints afin de les réinjecter dans ses presses.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est existant et les activités sont autorisées depuis 2006.

Une évaluation des risques sanitaires a été actualisée en 2017 qui conclut au respect des recommandations sanitaires (cf. chapitre 6.4 du porter à connaissance).

Les émissions globales du site en terme de COV ont été réduites de 85 % depuis la situation de 2005.

(cf. chapitre 6.3 du porter à connaissance).

Ainsi, au regard des éléments présentés dans le porter à connaissance, il apparaît que les modifications sont notables mais non substantielles.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le Tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature 



## **ANNEXE 2**

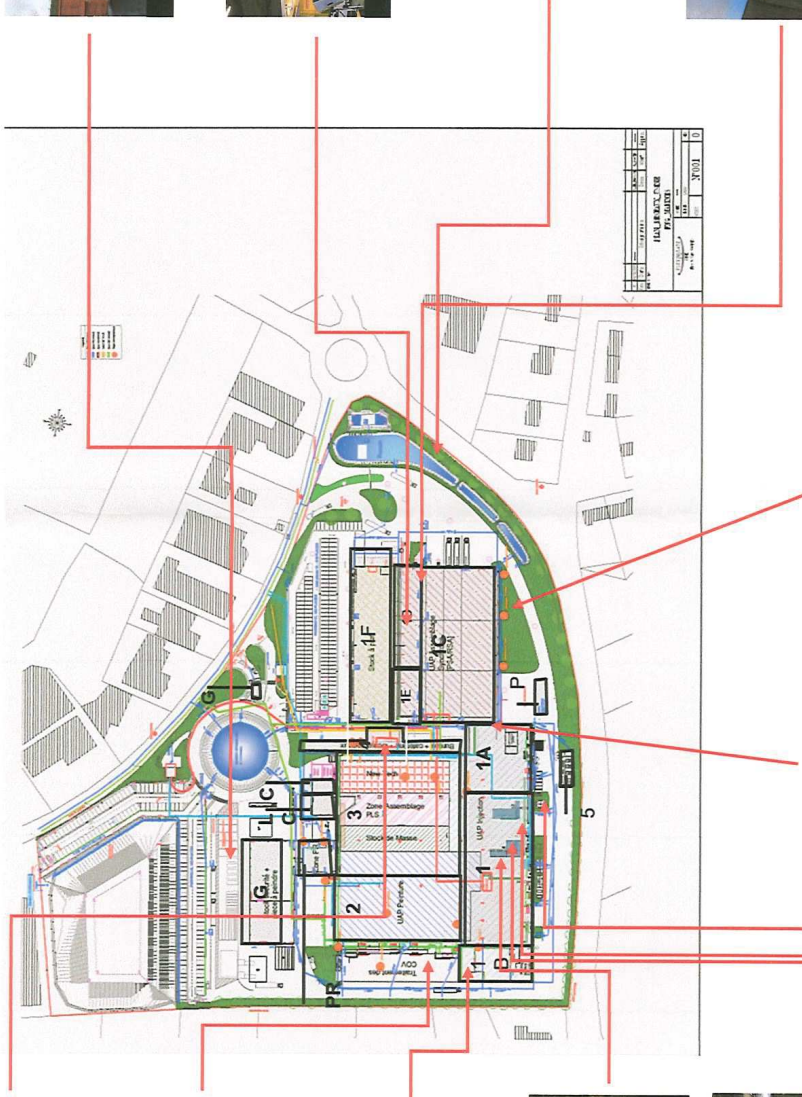
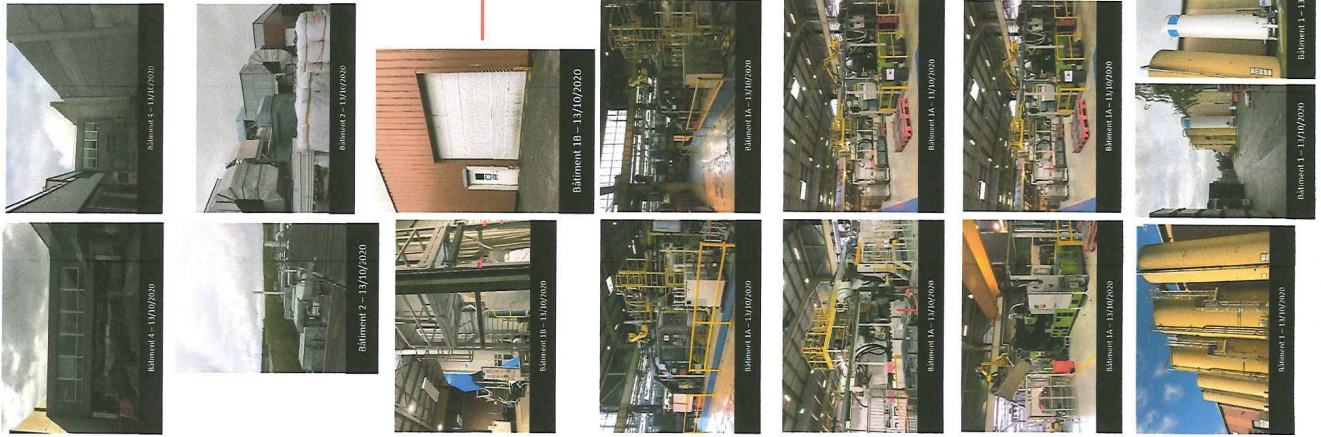
**Plan de situation au 1/25000**



## **ANNEXE 3**

**Photographies des zones d'implantation avec une  
localisation cartographique des prises de vues**

**FLEX N GATE\_SITE DE MARINES**  
**PORTER A CONNAISSANCE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



Bâtiment G - 13/10/2020



Bâtiment H - 13/10/2020



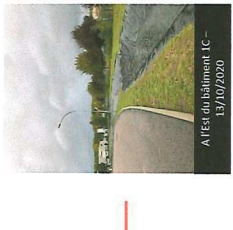
Bâtiment I - 13/10/2020



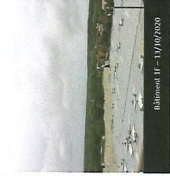
Bâtiment J - 13/10/2020



ATEX du bâtiment IC - 13/10/2020



ATEX du bâtiment IC - 13/10/2020



Bâtiment K - 13/10/2020



Bâtiment L - 13/10/2020



Bâtiment M - 13/10/2020



Bâtiment N - 13/10/2020



Bâtiment O - 13/10/2020



Bâtiment P - 13/10/2020



Bâtiment 1 - 13/10/2020



Bâtiment 2 - 13/10/2020



Bâtiment 3 - 13/10/2020



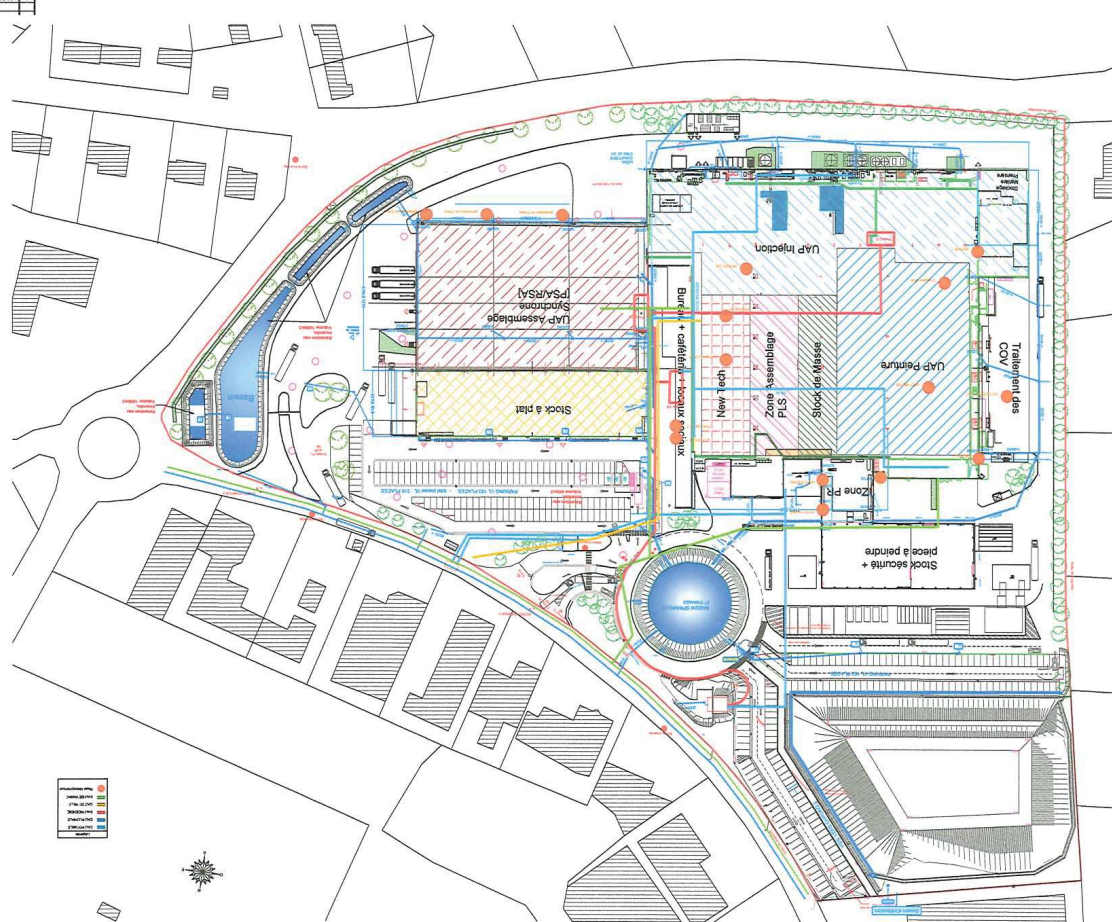
Bâtiment 4 - 13/10/2020

N°	Activité
1	Atelier d'injection
1A	Presses d'injection et un atelier moulisite
1B	Stockage de matières premières en octabins et des produits semi-finis d'injection.
1C	Stockage à plat et atelier d'assemblage synchrone (avec rails)
1D	Zone de transit de pièces pour envoi chez les clients ; des bureaux des ateliers, une machine de marquage à chaud (application d'un revêtement de chrome sur du plastique)
1E	Stockage des pièces injectées (composants) non peintes et fabriquées sur site.
1F	Stockage des pièces d'origines extérieures
2	Ligne de peinture G2M et le local de préparation de peinture nommé « broierie » (de droite à gauche) : Ligne CLEAR TECH et son oxydateur thermique, Zone d'assemblage de pièces livrées séparément (GMV) et stockage en masse de pièces injectées (fabriquées sur site) peintes et non peintes.
3	Bureaux, locaux techniques et locaux sociaux
4	Local de stockage des peintures et de produits inflammables
3A	Activité d'assemblage de pièces de rechanges
3B	Le GOUJILL (stockage de pièces produits finis, semis finis et de pièces injectées)
C	Magasin consommables de bureaux
LC	Local de charge
G	Local de gardiennage
P	Local chaufferie pompe chaleur



## **ANNEXE 5**

### **Plans réseaux**



●	Stations de pompage
●	Stations de traitement
●	Stations de mesure
●	Stations de détection
●	Stations de mesure de débit
●	Stations de mesure de pression
●	Stations de mesure de température
●	Stations de mesure de humidité
●	Stations de mesure de qualité de l'air
●	Stations de mesure de bruit
●	Stations de mesure de vibration
●	Stations de mesure de radiation
●	Stations de mesure de champ électromagnétique
●	Stations de mesure de champ électrique
●	Stations de mesure de champ magnétique

PLAN RESEARCH VISITES			
1	2	3	4
DATE	DESIGNER	SCALE	NO.
12/10/2023	ARCHITECTURE	1:500	N°001
0	1	2	3
PROJETS	REVISIONS	DATE	BY